

**Question avec demande de réponse écrite E-002137/2022
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Hélène Laporte (ID)

Objet: Allocations de quotas gratuits aux industriels

Les députés au Parlement européen n'ont pas réussi à s'entendre sur la refonte du marché européen du carbone et ont renvoyé les textes en commission parlementaire, en raison notamment de la date de l'arrêt des allocations de quotas gratuits aux industriels.

Deux autres instruments de la stratégie européenne visant à réduire de 55 % les émissions de CO₂ d'ici à 2030, concernant le fonds social pour le climat et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, ont été également renvoyés en commission parlementaire.

Afin de tenir son objectif de baisse d'émissions pour 2030, la Commission a décidé de durcir le fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission¹, qui couvre environ 40 % des émissions en Europe.

1. La Commission entend-elle refaire des analyses d'impact afin d'évaluer la date opportune entre 2030 et 2035 pour mettre fin aux allocations de quotas gratuits?
2. Entend-elle revoir le champ d'application des quotas gratuits distribués aux industriels, qui représentent environ 94 % des émissions industrielles?
3. Comment évalue-t-elle le fait que les émissions de CO₂ de l'industrie n'ont en réalité quasiment pas baissé depuis l'instauration du marché carbone, à l'inverse des émissions du secteur énergétique?

¹ <https://www.usinenouvelle.com/article/cop-26-le-marche-europeen-du-carbone-monte-en-puissance.N1144502>